

Rejets atmosphériques du centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen : une réduction sensible

Saint Ouen : aujourd'hui en dessous des seuils réglementaires

	Arrêté du 25/01/91 (Applicable au 1/12/1996) ¹	Centre de Saint-Ouen (Moyenne des mesures réalisées en 2002) ¹
■ Poussières	30	11
■ Dioxyde de soufre	300	62
■ HCl Acide chlorhydrique	50	2,40
■ HF Acide fluorhydrique	2	0,60
■ Métaux lourds Plomb, chrome, cuivre, manganèse	5	0,2
■ Nickel + arsenic	1	0,007
■ Cadmium + mercure	0,2	0,015

(1) Seuils de rejets en mg/m³ d'air.

Les rejets atmosphériques du centre de Saint-Ouen se situent actuellement en dessous des seuils réglementaires qui lui sont applicables.

Saint Ouen : demain déjà mieux placée que la nouvelle norme

	Arrêté du 20 septembre 2002 (Applicable au 28/12/2005) ¹	Centre de Saint Ouen (Moyenne des rejets après mise en place des traitements de fumées complémentaires) ¹
■ Poussières	10	< 10
■ Dioxyde de soufre	50	20
■ HCl Acide chlorhydrique	10	2
■ HF Acide fluorhydrique	1	<1
■ NOx Oxydes d'azote	200	<70
■ Métaux lourds 9 polluants pris en compte ²	0,5	<0,5
■ Mercure	0,05	<0,05
■ Cadmium + thallium	0,05	<0,05
■ Dioxines et furanes (en ng/m ³ d'air)	0,1	0,08

(1) Seuils de rejets en mg/m³ d'air sauf pour les dioxines et furanes.

(2) Antimoine, arsenic, plomb, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, vanadium.

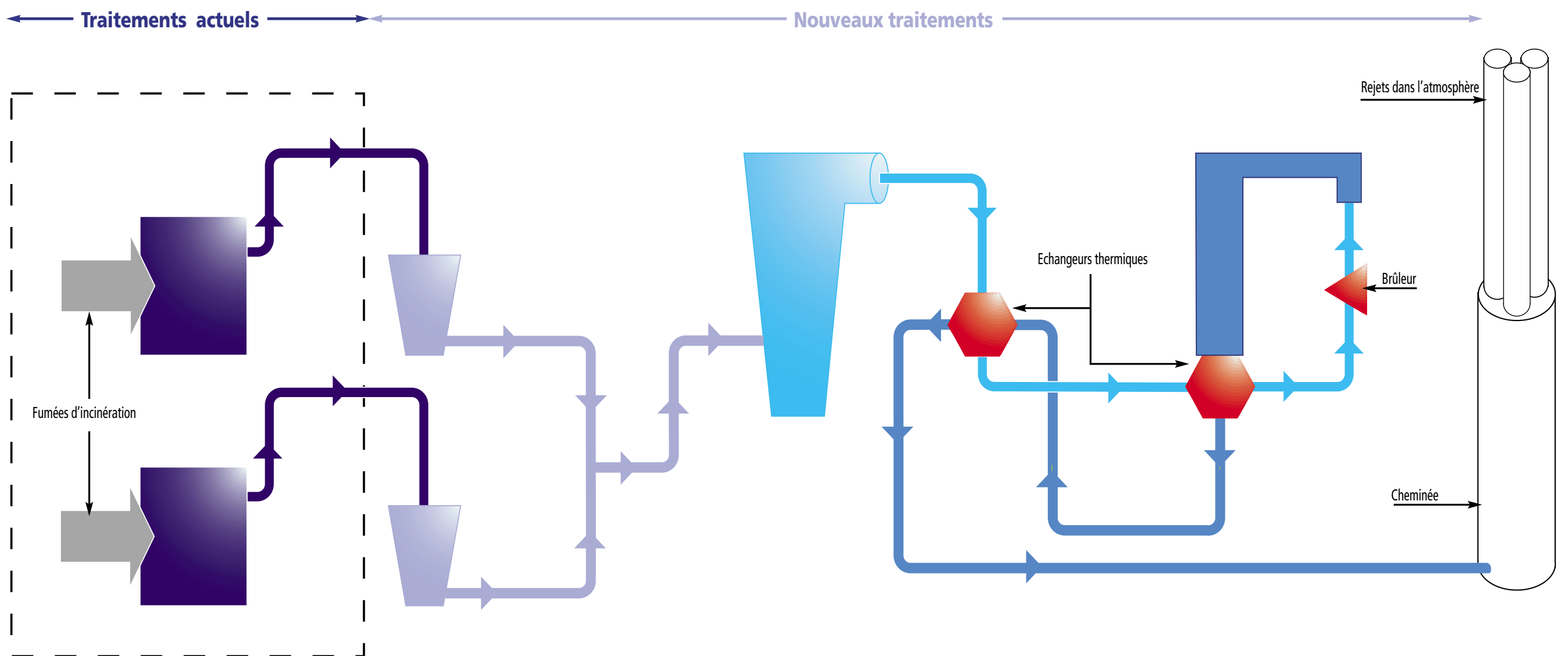
Avec le traitement complémentaire des fumées, les rejets atmosphériques du centre de Saint-Ouen feront mieux que respecter les nouveaux seuils réglementaires, applicables en décembre 2005.

■ Les seuils d'émissions des polluants atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères ont été diminués avec l'arrêté de 2002. De nouveaux polluants, à l'origine des pics de pollution à l'ozone et dioxines ont été pris en compte.

■ Avec des émissions d'oxydes d'azote attendues inférieures à 70mg/m³ d'air, bien en dessous du seuil réglementaire de 200mg/m³ d'air, le centre de Saint-Ouen contribuera encore plus à l'amélioration de la qualité de l'air.



Traitement complémentaire des fumées au centre de Saint-Ouen : une contribution directe à l'amélioration de la qualité de l'air



1

Electrofiltres

Filtration des poussières et des particules de métaux lourds.

2

Laveurs

Lavage des gaz avec injection de chaux : captation de l'acide chlorhydrique, des oxydes de soufre et des métaux gazeux (mercure...).

3

Laveur complémentaire

Réduction des concentrations de polluants : oxydes de soufre, gaz acides, poussières et métaux lourds en-deçà des seuils réglementaires.

4

Système d'échangeurs thermiques

Réchauffement des fumées avant leur entrée dans le réacteur catalytique. Ce système d'échangeurs permet de réduire les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre.

5

Unité de traitement catalytique

Traitement des oxydes d'azote (NOx) par lit catalytique et des dioxines par oxydo-réduction.

■ Une contribution majeure à la lutte contre les pics de pollution atmosphérique, avec des rejets d'oxydes d'azote largement inférieurs au seuil réglementaire (70 mg/m³ au lieu de 200 mg/m³).

■ Un système d'échangeurs thermiques pour réduire les consommations d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre lors du réchauffement des fumées. En effet, en sortie de laveurs complémentaires, leur température est de 60°C. Pour assurer le bon fonctionnement de la réaction pour le traitement catalytique des oxydes d'azotes, il est indispensable de monter leur température à 250°C.

